

MAIRIE
DE
POUXEUX



A 20 heures 00

Effectif légal :	19
En exercice	19
Présents à la séance	13
Absents	6
Votants	19

Le Conseil Municipal de la Commune de POUXEUX, régulièrement convoqué le 14 mars 2023 s'est réuni le **jeudi 23 mars 2023 à 20h00**, à la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis THOMAS, Maire.

M. Jean-François BLUNTZER a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	EXCUSÉS	POUVOIR A	ABSENTS
1. M. THOMAS Jean-Louis, Maire	X			
2. M. HUREL Jacques, 1 ^{er} Adjoint	X			
3. Mme GREMILLET Edith, 2 ^{ème} Adjointe	X			
4. Mme AIME Elodie, 3 ^{ème} Adjointe	X			
5. M. MARCHAL Jean-Pierre, 4 ^{ème} Adjoint	X			
6. M. HENRY Denis, 5 ^{ème} Adjoint		X	JP. MARCHAL	
7. M. HUMILIERE Pascal, Conseiller Municipal		X	JL. THOMAS	
8. M. RESCH Philippe, Conseiller Municipal	X			
9. Mme TAVELLA Evelyne, Conseillère Municipale	X			
10. M. BLUNTZER Jean-François, Conseiller Municipal	X			
11. M. PIERREL Christophe, Conseiller Municipal	X			
12. Mme HOCQUAUX Véronique, Conseillère Municipale		X	J. HUREL	
13. Mme VIVIER Aude, Conseillère Municipale	X			
14. Mme KOHLER Elise, Conseillère Municipale		X	E. AIME	
15. Mme PERROTEY Sylvia, Conseillère Municipale		X	E. TAVELLA	
16. M. BICHOTTE Paulin, Conseiller Municipal	X			
17. Mme CHARMY Florence, Conseillère Municipale	X			
18. M. JEANPIERRE Eric, Conseiller Municipal		X	P. BICHOTTE	
19. Mme MARTIN Nadège, Conseillère Municipale	X			

La séance est levée à 20 heures 12 minutes.

L'ordre du jour était le suivant :

N° 2023/030 Finances locales – Subventions – 04-05

Demande de subventions : Rues du Saut du Broc / Bazimpré / Louvière –
TRANCHE 2

Délibération n° 2023/030

Finances locales – Subventions – 04-05

**Demande de subventions : Rues du Saut du Broc/ Bazimpré / Louvière –
TRANCHE 2**

Monsieur le Maire rappelle le projet de voirie rue du Saut du broc, rue de Bazimpré et rue de la Louvière.

Ce dossier est susceptible de bénéficier de subventions au titre de la Dotation pour les Territoires Ruraux « Aménagement des communes », du Département au titre de « l'aménagement du territoire – voirie » et des amendes de police,

Montant total des travaux de voirie pour les 3 tranches : 752 909,00 € HT

Montant total des travaux de voirie pour la tranche 2 : 254 950,00 € HT

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR pour la tranche 2.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT HT
Etat DETR	25 %	63 737,50 €
Conseil départemental	20 %	50 990,00 €
Total des subventions	45 %	114 727,50 €
Financement collectivité	55 %	140 222,50 €
TOTAL	100 %	254 950,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte l'opération et les modalités de financement

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture des Vosges.
